

Convocation à l'Assemblée générale ordinaire de Zurich Insurance Group SA

Mercredi 9 avril 2025

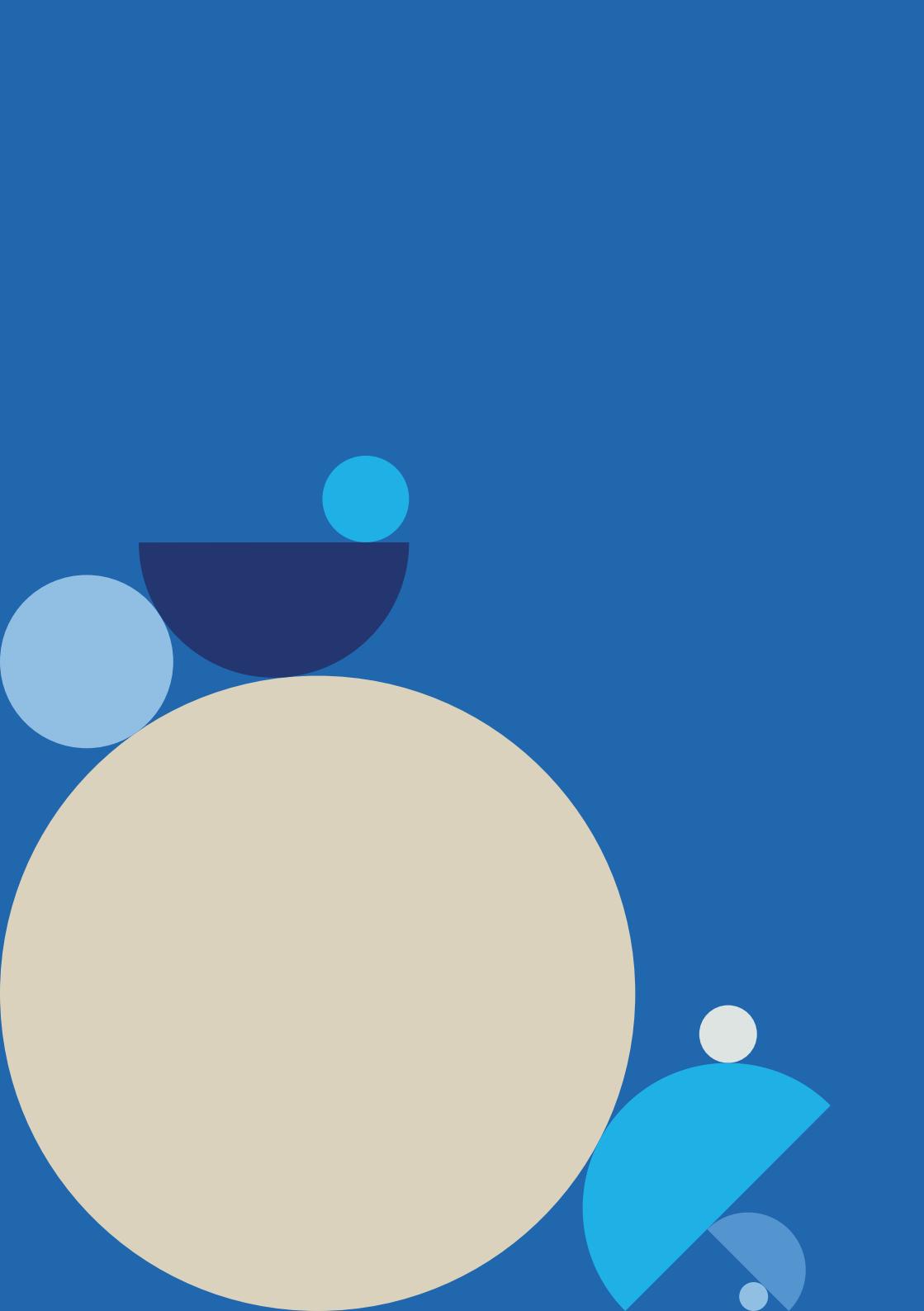
Lieu : Hallenstadion, Wallisellenstrasse 45, 8050 Zurich, Suisse

Ouverture des portes : 13h00 CEST

Début : 14h15 CEST

Traduction du texte original allemand





Ordre du jour

1. Rapport pour l'exercice 2024

1.1 Approbation du Rapport annuel et des comptes annuels et consolidés 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'approbation du Rapport annuel ainsi que des comptes annuels et consolidés de Zurich Insurance Group SA pour l'exercice 2024.

Explication

Le Rapport annuel se compose des informations sur les activités, l'organisation et la stratégie de Zurich Insurance Group SA (**Zurich**) contenues dans le Rapport de gestion 2024 (**Rapport de gestion**), tandis que les comptes annuels et les comptes consolidés font partie du rapport financier (voir chapitre « Consolidated Financial Statements » respectivement « Holding Company » du Rapport de gestion, disponible sous: www.zurich.com/en/investor-relations/results-and-reports).

L'Organe de révision Ernst & Young SA, Zurich (**EY**), recommande dans ses Rapports d'audit inclus dans le Rapport de gestion, d'approuver les comptes annuels et les comptes consolidés 2024 de Zurich.

1.2 Vote consultatif sur le Rapport de rémunération 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'approbation du Rapport de rémunération 2024 de Zurich Insurance Group SA par un vote consultatif.

Explication

Le Rapport de rémunération de Zurich (**Rapport de rémunération**), inclus dans le Rapport de gestion, explique la structure et la gouvernance de la rémunération ainsi que les rémunérations versées ou attribuées aux membres du Conseil d'administration et de la Direction au cours de l'exercice.

EY a vérifié les parties légalement requises du Rapport de rémunération et a confirmé, dans son Rapport d'audit inclus dans le Rapport de gestion, que le Rapport de rémunération est conforme au droit et aux statuts de Zurich (**statuts**).

1.3 Vote consultatif sur le Rapport de durabilité 2024

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approver le Rapport de durabilité 2024 de Zurich Insurance Group SA par un vote consultatif.

Explication

Le Rapport de durabilité de Zurich (**Rapport de durabilité**), inclus dans le Rapport de gestion, explique le plan stratégique en matière de durabilité, les ambitions et les objectifs qui y sont liés, ainsi que l'approche et les progrès de Zurich dans la mise en œuvre de ses ambitions et la réalisation de ses objectifs.

EY a effectué un examen indépendant de certains indicateurs clés de performance en matière de durabilité (ICP). Le rapport correspondant d'EY est inclus dans le Rapport de gestion.

2. Emploi du bénéfice résultant du bilan

Proposition

Le Conseil d'administration propose l'utilisation du bénéfice résultant du bilan et la distribution d'un dividende de 28 CHF brut par action comme suit :

Bénéfice résultant du bilan au 31 décembre 2024	13 340 110 316	CHF
Dividende de 28 CHF brut par action pour 146 355 754 ¹ actions	– 4 097 961 112 ¹	CHF
Solde reporté à nouveau	9 242 149 204 ¹	CHF

Si cette proposition est approuvée, le dividende, moins les 35 pour cent d'impôt fédéral anticipé, sera versé à partir du 15 avril 2025. Le dernier jour de négoce donnant droit au dividende est le 10 avril 2025. A partir du 11 avril 2025, les actions seront négociées ex-dividende.

¹ Ces chiffres se basent sur le capital-actions émis au 31 décembre 2024. Ils peuvent varier en fonction du nombre d'actions émises au 14 avril 2025. Aucun dividende ne sera autorisé sur les actions détenues en propre par Zurich ou par ses filiales à 100 pour cent.

Explication

Le bénéfice résultant du bilan se compose comme suit:

Au 1er janvier 2024 (report de l'exercice précédent)	11 966 620 480	CHF
Dividende payé	- 3 755 830 884	CHF
Bénéfice de l'exercice après impôts	4 908 950 148	CHF
Attribution de la réserve pour actions propres (détenues indirectement par les filiales)	220 370 572	CHF
Bénéfice résultant du bilan de l'exercice, le 31 décembre 2024		13 340 110 316 CHF

L'Assemblée générale est compétente pour décider de l'emploi du bénéfice résultant du bilan et de la distribution d'un dividende. Le dividende proposé correspond à la politique de dividende de Zurich (disponible sous : www.zurich.com/en/investor-relations/our-shares/dividends).

EY a vérifié l'affectation proposée du bénéfice résultant du bilan et a confirmé dans son Rapport d'audit inclus dans le Rapport de gestion qu'elle est conforme au droit suisse et aux statuts.

3. Décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction

Proposition

Le Conseil d'administration propose de donner décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction pour leurs activités au cours de l'exercice 2024.

Explication

En donnant décharge aux membres du Conseil d'administration et de la Direction, les actionnaires consentants déclarent qu'ils ne demanderont plus de comptes aux personnes responsables pour des événements survenus au cours de l'exercice écoulé et portés à la connaissance de l'Assemblée générale.

4. Élections

4.1 Réélections du président et des membres du Conseil d'administration ; élection d'un nouveau membre du Conseil d'administration

Propositions

Le Conseil d'administration propose la réélection individuelle des membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président), à l'exception de Monica Mächler, et d'élire Thomas Jordan comme nouveau membre du Conseil d'administration, chacun pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

- 4.1.1 Réélection de Michel M. Liès en qualité de membre et de président
- 4.1.2 Réélection de Joan Amble
- 4.1.3 Réélection de Catherine Bessant
- 4.1.4 Réélection de Christoph Franz
- 4.1.5 Réélection de Michael Halbherr
- 4.1.6 Réélection de Sabine Keller-Busse
- 4.1.7 Réélection de Kishore Mahbubani
- 4.1.8 Réélection de Peter Maurer
- 4.1.9 Réélection de John Rafter
- 4.1.10 Réélection de Jasmin Staiblin
- 4.1.11 Réélection de Barry Stowe
- 4.1.12 Élection de Thomas Jordan

Explication

Le mandat des membres du Conseil d'administration (y compris celui du président) se termine de par la loi à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2025.

Monica Mächler a atteint la limite des 12 ans de mandat selon le règlement d'organisation et n'est pas candidate à une réélection en tant que membre du Conseil d'administration. Les autres membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président) ont accepté les réélections proposées. Le Conseil d'administration propose d'élire Thomas Jordan comme nouveau membre du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration a examiné attentivement la composition du Conseil d'administration et est convaincu que le panel dispose d'un équilibre approprié de compétences, d'expertise, de diversité d'expérience, d'indépendance et de connaissance des activités de Zurich pour s'acquitter efficacement de ses tâches et responsabilités.

Les informations sur les membres actuels du Conseil d'administration (y compris le président) sont disponibles dans le rapport sur la gouvernance d'entreprise du Rapport de gestion. Les données relatives au parcours professionnel de Thomas Jordan sont publiées sur www.zurich.com/fr-fr/ag.

4.2 Réélections des membres du Comité de rémunération

Propositions

Sous réserve de leur réélection en tant que membres du Conseil d'administration, le Conseil d'administration propose la réélection individuelle des membres actuels du Comité de rémunération, chacun pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

- 4.2.1 Réélection de Michel M. Liès
- 4.2.2 Réélection de Catherine Bessant
- 4.2.3 Réélection de Christoph Franz
- 4.2.4 Réélection de Sabine Keller-Busse
- 4.2.5 Réélection de Kishore Mahbubani
- 4.2.6 Réélection de Jasmin Staiblin

Explication

Le mandat des membres du Comité de rémunération se termine de par la loi à la fin de l'Assemblée générale ordinaire du 9 avril 2025. Les membres actuels du Comité de rémunération ont accepté les réélections proposées.

4.3 Réélection du représentant indépendant

Proposition

Le Conseil d'administration propose la réélection du Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, en qualité de représentant indépendant pour un mandat allant jusqu'à la fin de la prochaine Assemblée générale ordinaire.

Explication

Le représentant indépendant doit être élu chaque année par l'Assemblée générale. Le Cabinet Juridique Keller SA, Zurich, répond aux critères d'indépendance et est disponible pour une réélection.

4.4 Réélection de l'Organe de révision

Proposition

Le Conseil d'administration propose la réélection d'Ernst & Young SA, Zurich, en tant qu'Organe de révision pour l'exercice 2025.

Explication

L'Organe de révision doit être élu chaque année par l'Assemblée générale. EY répond aux critères d'indépendance et est disponible pour une réélection. Pour des informations sur EY, veuillez consulter le chapitre « external auditor » du Rapport de gestion.

5. Approbation de la rémunération

5.1 Approbation de la rémunération du Conseil d'administration

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approver une rémunération totale maximale du Conseil d'administration de 6 000 000 CHF (plus cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale) pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 à l'Assemblée générale ordinaire 2026.

Explication

La rémunération totale maximale proposée pour le Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 à l'Assemblée générale ordinaire 2026 s'élève – comme l'année précédente – à 6 000 000 CHF. Ce montant est basé sur l'hypothèse que le nombre de membres du Conseil d'administration et les responsabilités qui leur sont attribuées restent inchangés. La structure de rémunération du Conseil d'administration n'a pas changé par rapport à la période précédente.

Rémunération totale maximale pour le Conseil d'administration pour la période allant de l'Assemblée générale ordinaire 2025 à l'Assemblée générale ordinaire 2026

(en milliers de CHF)	Honoraires		
	en espèces	en actions ²	Total
Honoraires de base du président, du vice-président et des membres du Conseil d'administration ²	2 425	2 425	4 850
Honoraires de comité des membres du Conseil d'administration ³	800	–	800
Honoraires de présidence des comités ³	180	–	180
Sous-total	3 405	2 425	5 830
Réserve destinée à couvrir les changements potentiels de responsabilités ainsi que les cotisations patronales obligatoires aux régimes de retraite	170	–	170
Total	3 575	2 425	6 000

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale. Tous les membres du Conseil d'administration de Zurich sont également membres du Conseil d'administration de Zurich Compagnie d'Assurances SA, et les honoraires couvrent les tâches et les responsabilités au sein de ces deux conseils d'administration. Tous les honoraires sont versés exclusivement sous forme de montant fixe et ne dépendent pas de la réalisation d'objectifs de performance spécifiques.

De plus amples informations sur la rémunération du Conseil d'administration, y compris les honoraires versés pour la période précédente par rapport au montant approuvé pour cette période, sont disponibles au chapitre « Remuneration and shareholdings – Board of Directors » du Rapport de rémunération.

² La moitié de l'honoraire de base est payée en actions soumises à une restriction de vente de cinq ans.

³ Le président et le vice-président ne perçoivent aucun honoraire supplémentaire en contrepartie de leurs activités au sein des comités des Conseils d'administration de Zurich et de Zurich Compagnie d'Assurances SA.

5.2 Approbation de la rémunération de la Direction

Proposition

Le Conseil d'administration propose d'approver une rémunération totale maximale de la Direction de 83 000 000 CHF (plus cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale) pour l'exercice 2026.

Explication

La rémunération totale maximale proposée pour la Direction pour l'exercice 2026 s'élève – comme l'année précédente – à 83 000 000 CHF. Le montant tient compte d'hypothèses concernant le nombre de membres de la Direction et la structure de rémunération. Il comprend également l'attribution maximale de STIP et de LTIP de 200 pour cent des montants cibles attendus et correspond donc à la rémunération totale maximale attendue qui pourrait résulter des principes de rémunération.

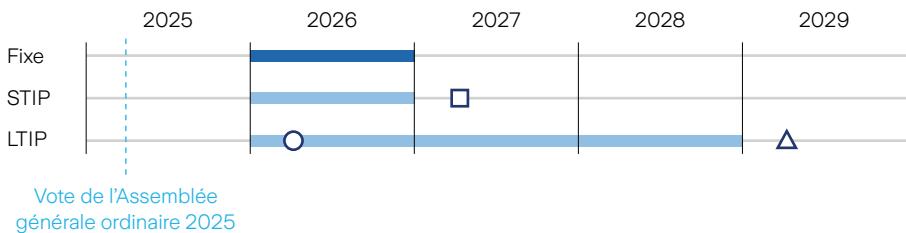
Rémunération totale maximale de la Direction pour l'exercice 2026

(en millions de CHF)	Montants pour 2026
Rémunération fixe ⁴	20,1
Plan d'incitation à court terme (STIP)	20,8
Plan d'incitation à long terme (LTIP)	42,1
Total	83,0

Les montants ci-dessus ne comprennent pas les cotisations patronales obligatoires aux régimes de sécurité sociale, ni les rendements pour les actionnaires, y compris l'attribution d'actions cibles équivalentes aux dividendes entre la date d'attribution conditionnelle et la date d'attribution définitive des actions, ni les fluctuations du cours des actions et des taux de change.

⁴ La rémunération fixe tient compte du salaire de base, des prestations de retraite, des avantages aux collaborateurs et autres rémunérations.

Calendrier de distribution des différents éléments de rémunération composant la rémunération globale en 2026



- La rémunération fixe inclut le salaire de base, les prestations de retraite, les avantages aux collaborateurs et autres rémunérations au cours de l'année 2026.
- Versement du STIP pour la période annuelle de performance 2026, effectué en mars 2027 et communiqué dans le Rapport de rémunération 2026.
- Allocation des actions cibles dans le cadre du LTIP en 2026, communiquée dans le Rapport de rémunération 2026.
- △ Evaluation du niveau d'acquisition pour la période de performance 2026–2028.⁵
- Durée de la période de performance prise en considération dans les critères de performance du STIP (un an) et du LTIP (trois ans).

De plus amples informations sur la rémunération de la Direction et sur la rémunération versée ou attribuée en 2024 par rapport au montant approuvé pour cette période, sont disponibles au chapitre « Remuneration and shareholdings – Executive Committee » du Rapport de rémunération.

⁵ La moitié des actions définitivement attribuées en lien avec la performance est soumise à une restriction de vente de trois ans supplémentaires, de sorte que toutes les restrictions seront levées en 2032.

Notes organisationnelles

Documentation

La convocation en langue allemande publiée dans la Feuille officielle suisse du commerce (www.fosc.ch) du 14 mars 2025 est le texte original qui prévaut en cas de divergences entre la version allemande et la version anglaise ou française.

Le Rapport de gestion, qui comprend le Rapport de rémunération, le Rapport de durabilité et les Rapports de l'Organe de révision, est disponible en allemand et en anglais sur www.zurich.com/en/investor-relations/results-and-reports.

Participation

Les actionnaires inscrit·e·s avec droit de vote au registre des actions le 3 avril 2025, 17h 00 CEST, sont autorisé·e·s à participer à l'Assemblée générale. L'inscription au registre des actions n'influence pas la négociabilité des actions des actionnaires inscrit·e·s, que ce soit avant, pendant, ou après l'Assemblée générale.

La carte d'admission peut être commandée au moyen de la carte-réponse ou via le portal des actionnaires de Computershare Suisse SA (www.gvote.ch) et sera envoyée à partir du 17 mars 2025. Les actionnaires qui se sont inscrit·e·s via gvote pour recevoir une notification par courrier électronique, ne recevront ni une convocation imprimée (disponible à partir du 14 mars 2025, sur www.zurich.com/fr-fr/ag) ni une carte-réponse imprimée, mais seulement un courrier électronique de Computershare (generalversammlung@computershare.ch) avec le sujet «Convocation à l'Assemblée générale ordinaire 2025 de Zurich Insurance Group SA» et le lien pour se connecter à gvote.

Les actionnaires qui n'ont pas reçu la carte d'admission pourront la retirer le jour de l'Assemblée générale contre remise de la carte-réponse ou d'une pièce d'identité au guichet d'information. En cas de départ prématûr ou temporaire de l'Assemblée générale, la carte d'admission doit être présentée à la sortie afin de permettre un contrôle correct des présences.

Représentation et délégation de pouvoir

Les actionnaires peuvent se faire représenter par leur représentant·e légal·e ou, au moyen d'une procuration écrite, par un·e représentant·e de leur choix. La procuration doit être donnée sur la carte-réponse ou la carte d'admission ou via www.gvote.ch.

Les actionnaires peuvent également se faire représenter par le représentant indépendant, le Cabinet Juridique Keller SA, Case postale 8172, 8036 Zurich, Suisse. La procuration et l'instruction du représentant indépendant doivent être faites sur la carte-réponse (réception jusqu'au 4 avril 2025), via www.gvote.ch (jusqu'au 7 avril 2025, 23 h 59 CEST) ou sur la carte d'admission.

En signant en blanc la carte-réponse ou la carte d'admission, ou en renonçant à des instructions spécifiques, le pouvoir est donné au représentant indépendant avec l'instruction générale d'approuver les propositions de vote du Conseil d'administration.

Informations générales

Les questions d'ordre général relatives à l'Assemblée générale peuvent être adressées par courrier électronique au registre des actions de la société (shareholder.services@zurich.com).

L'Assemblée générale peut être suivie en webcast avec traduction simultanée en anglais sur www.zurich.com/fr-fr/ag.

Informations sur le traitement des données personnelles des actionnaires sont disponibles sur www.zurich.com/fr-fr/investor-relations/shareholder-area.

Apéritif

Nous invitons tou·te·s les participant·e·s à prendre un apéritif immédiatement après l'Assemblée générale. Celui-ci aura lieu dans les locaux du Hallenstadion Zurich.

Zurich, le 13 mars 2025

Zurich Insurance Group SA

Pour le Conseil d'administration



Michel M. Liès, président

Zurich Insurance Group SA
Registre des actions
c/o Zurich Compagnie d'Assurances SA
Mythenquai 2
8022 Zurich
Suisse
Téléphone +41 (0)44 625 22 55
shareholder.services@zurich.com

